



## Communiqué de la Chancellerie

**Aux assemblées de fabrique, aux paroissiens et paroissiennes en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, aux médias.**

*Pour large diffusion*

### **Objet : Phase II de la réouverture des églises.**

Gaspé, 28 juillet 2020. – Ce jour même, Mgr Gaétan Proulx, évêque de Gaspé, a adressé une lettre aux curés des paroisses pour la deuxième phase de la réouverture des églises dans le diocèse.

L'évêque félicite les uns et les autres pour le travail fait par les équipes pour que nos églises n'aient pas été des lieux d'éclosion ou de contamination pendant la première phase de la réouverture.

Mgr Proulx a ensuite abordé la possibilité d'élever, dès le 3 août, la présence dans nos églises à un maximum de 250 personnes, à la suite des annonces du Gouvernement le 23 juillet dernier. Afin que la Phase II soit aussi un succès, Mgr Proulx demande aux curés, entre autres, de :

- Faire un bilan de ce qu'a été la Phase I de la réouverture des églises, et s'assurer que leur secteur est prêt à passer à la Phase II.
- Vérifier avec leurs équipes (fabrique, liturgie, pastorale) les arrangements nécessaires **dans les églises déjà rouvertes** pour qu'elles puissent désormais accueillir si possible jusqu'à 250 personnes dès le 3 août 2020, mais toujours dans le respect des consignes en vigueur.
- Étudier avec leurs équipes (fabrique, liturgie, pastorale) **la possibilité de rouvrir d'autres églises dans leur secteur**. Un protocole doit être cependant présenté à l'évêque pour approbation avant toute réouverture. Dans les églises rouvertes, on pourra se rassembler pour prier, célébrer les messes, les sacrements et sacramentaux dans le respect des protocoles établis, avec certaines conditions énumérées aux curés.

D'autre part, le Gouvernement ayant aussi autorisé, à partir du 3 août prochain, les événements extérieurs dans les lieux publics en respectant un maximum de 250 personnes, l'évêque rappelle que **les assemblées de fabrique doivent demander son autorisation préalable et spécifique avant d'organiser tout événement extérieur non directement lié au culte.**

Les curés sont invités à envoyer eux-mêmes les résultats de leurs diverses consultations à l'Évêque.

Pour d'autres questions, veuillez contacter le soussigné.

Abbé Serge D. TIDJANI  
Chancelier.

